du camion, qui avait un chargement de près de trois mille kilos, lui est passée sur le ventre.

Le conducteur du camion est navré du déplorable accident qui s'est produit sous ses yeux.

DERNIÈRE HEURE

Les prévisions du médecin n'étaient que trop exactes.

La pauvre petite a succombé hier vers cinq heures, aux suites des lésions internes produites par la roue du lourd véhicule.

ODIEUX ATTENTAT

à Armentières

La jeune Vandiannant, âgé de 14 ans, a été hier soir, victime d'un odieux attentat.

En passant sur la route d'Houplines, elle fut accostée par un individu paraissant un ouvrier briquetier.

L'agresseur la baillonna avec son mouchoir de poche, puis, la saisissant brutalement par les bras, la jeta par terre.

La jeune fille s'évanouit.

Heureusement qu'au même moment survint un passager attiré par les cris de la fillette, l'agresseur prit la fuite et l'empêcha ainsi de consommer son forfait. Néanmoins la fillette porte de nombreuses traces de violences sur les bras.

La gendarmerie d'Houplines a ouvert enquête qui est resté sans résultat.

LE CLÉRICALISME ET L'ARMÉE

M. le ministre de la guerre vient d'adresser aux commandants de corps la lettre suivante, suite évidente de l'interpellation Rabier :

« Mon cher général,

» Les règles de la discipline s'opposent à ce qu'un militaire entre, sous aucun prétexte, dans une association ayant un caractère politique ou religieux ; il ne peut, quel que soit son grade, faire partie d'une autre société quelconque, sans l'autorisation expresse du ministre de la guerre.

» Comme le rappelait le maréchal Soult en 1844, un militaire ne doit contracter d'autre engagement que le lien qui le rattache au service, *reconnaître d'autre commandement que celui de ses chefs*, d'autre guide que son drapeau.

» Ce sont ces principes qui ont inspiré les circulaires *du 5 juillet 1844, du 20 février 1845, du 22 juillet 1880, du 10 septembre 1882* et du 6 mars 1889.

» Ils sont toujours en vigueur.

» En outre, une circulaire du 15 février 1892 fait connaître que les locaux mis dans certaines villes de garnison, par les soins de l'initiative privée, à la disposition des militaires pour lire, faire leur correspondance entre camarades, doivent conserver le caractère de simples lieux de réunion fréquentés par des militaires exclusivement, qu'il ne doit s'y faire aucune distribution de tabac ou de boisson, ni s'y exercer jamais de propagande, sous une forme quelconque,

» Enfin, il n'est pas inutile de rappeler que si, à l'intérieur, l'armée doit être la sauvegarde loyale et inébranlable de la légalité, si toutes les opinions personnelles doivent s'incliner devant le grand devoir de prêter main-forte au gouvernement légal du pays pour le maintien de l'ordre et le respect des lois, il importe aussi que l'armée puisse être, sans froissement pour aucune conviction, le faisceau de tous les dévouements et de toutes les énergies de la nation contre l'ennemi de l'extérieur.

» Les discussions publiques y sont interdites.

» Toutes les croyances, toutes les religions doivent y être respectées et leurs pratiques pouvoir s'y faire librement, mais à l'abri de toute ingérence et de toute pression, en conservant le caractère de manifestations individuelles et personnelles.

» J'ai l'honneur de vous prier, mon cher général, de donner les ordres nécessaires pour l'application des principes et des dispositions qui précèdent et de veiller avec fermeté à leur stricte observation. »

COMBATS DE COQS

Roubaix. — C'est devant une foule compacte que s'est jouée dimanche dernier, à l'estaminet du Gros-Caillou, rue du Tilleul, la belle paire, entre le Clairon des zouaves, et le célèbre Celino (du Guilleux). L'enjeu était de 50 francs. C'est le Clairon des zouaves qui est resté vainqueur.

Mouveaux — Le lundi de la Pentecote, 3 juin, il se jouera une belle partie chez M. Carton Il y aura une première citée pour 100 fr. 2 de 3 pour 30 francs. Le coq Rémy du Cœur d'Or de Tourcoing, contre D'Halluin (dit Pirot du Miniou) Avis aux amateurs ; cette partie sera une des plus belles de la saison.

Tourcoing. — Lundi soir a eu lieu, chez M. Desmets-Desoubrie, cafetier à la brasserie Saint-Eloy, rue de la Gare, un grand concours de coqs. Douze sociétés, dont les noms suivent, ont pris part à ce concours : Théodore Veraghe de Tourcoing, Carlos Dutilleul, les Américains de Bondues, le Coq chantant de Tourcoing, Bon vivant de Roubaix, Evariste Dejeger de Tourcoing, Maréchal de Mouveaux, Cyrille Cardon de Tourcoing, Desrousseaux de Roubaix, les vrais Amatenrs d'Halluin, Charles Cardon de Tourcoing, Laboureur de Wattrelos.

Beaucoup d'amateurs ont assisté à ce combat, de nombreux paris ont été engagés pendant toute la durée de la lutte. Le tirage au sort des sociétés a eu lieu à 6 heures et la mise au parc à 6 h. 1/2. Voici le résultat de ce tournoi : 1re paire gagnée par Carlos Dutilleul contre Théodore Veraghe : 2e gagnée par les américains de Bondues contre le coq chantant ; 3e gagnée par le Bon vivant de Roubaix contre Evariste Dejaeger de Tourcoing; 4e gagnée par le Maréchal de Mouveaux contre Cyrille Cardon ; 5e gagnée par Desrousseaux de Roubaix contre les vrais amateurs d'Halluin ; 4e gagnée par le Laboureur de Wattrelos contre Charles Cardon de Tourcoing Chaque gagnant avait droit à 5 francs et un beau jambon.

La partie d'un 2 de 3 pour 50 francs, qui a eu lieu lundi soir chez M. Jules Baert, estaminet de la Nouvelle Aventure, rue du Château, avait attiré beaucoup d'amateurs.

Cette partie se jouait entre la Nouvelle Aventure contre M. Rémy, du Cœur d'Or.

Les paris engagés ont été nombreux et assez importants,

Voici le résultat de ce combat :

La première paire qui était citée pour 25 francs a été gagnée par Rémy, la deuxième paire n'a pas décidé, la troisième a été gagné par Rémy, la quatrième paire, dite de plaisir, gagnée par la Nouvelle-Aventure.

Roubaix. — Le lundi 3 juin un grand massacre de coqs aura lieu chez Henri Bonenfant, au Passage des Arts, rue des Arts. Il y aura quatre prix distribués comme suit : 1er 15 fr., 2e 10 fr. 3e 7 fr, 4e 5 fr. La mise sera de 2 fr. Tout poids peut participer à la partie. Mise au parc à quatre heures.

Croix. — Parc du Barbieux, clos des Mille Colonnes, dimanche 19 juin, à 6 heures du soir, combats de coqs 3 de 5 morts pour 200 fr., paires de plaisir à 20 fr. Les amateurs du Châlet à Croix près le Trocadéro de chez Emmanuel Belzac, contre les Redoutables d'Armentière. Entrée : 50 centimes.

Nota. — En cas de mauvais temps la partie sera remise au dimanche suivant.

Tourcoing. — Mardi soir a eu lieu chez M. Desmets-Desoubrie, estaminet de la Brasserie Saint-Eloi, 22, rue de la Gare, l'attaque d'une belle partie d'un 2 de 3 pour 100 fr. paires de plaisir à 20 fr. entre la société des Vrais amateurs d'Halluin, contre M. Desmets, de Tourcoing.

Cette partie avait attiré un grand nombre d'amateurs : les paris ont été nombreux et assez importants. Voici le résultat de cette importante lutte. La brasserie Saint-Eloi a gagné les 1re 3 et 4e paire. Le rendage de cette partie aura lieu le mardi 4 juin. chez M. Louis Deltour, à Halluin.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

ET DES SPORTS

Roubaix. — *Union fédérale roubaisienne.* — Dimanche 2 juin, grand concours sur Chartres. Prix d'honneur 200 francs en espèces en 20 prix de 10 francs aux vingt premiers pigeons constatés « offert aux amateurs de Roubaix et ceux compris dans le rayon fédéral » ; mise exceptionnelle 1 fr. 50 par pigeon dont 1 franc pour prix sans aucune retenue sur la valeur des prix et 50 centimes pour frais. (Prix non uniforme par 40 inscriptions).

Poule unique à 10 c. à 0,25 c. par 80 inscriptions, à 0,50 c. par 40; à 1 fr. par 10, à 2 fr, par 16, à 3 fr., par 24, à 5 fr. par 6, à 10 fr. par 3, à 20 fr. par 5. Les pigeons d'honneur à 0,50 c. peuvent jouer toutes les poules. Poules de section de 1 à 20 fr., mêmes conditions que les poules fédérales. Le concours sera réglé d'après le système de métrage de M. Vandenberghe, les amateurs peuvent demander leur distance à l'inscription en donnant leur adrese exacte. Inscription et mise en panier vendredi 31 mai de 3 à 7 heures au siège de la société « La Cordiale », établie chez M. Masson à l'angle des rues Latine et de la Banque. Des paniers seront spécialement réservés aux femelles.

— *Cercle colombophile l'Union.* — Vendredi 31 mai, de 4 à 7 heures du soir, mise en paniers pour le grand concours de Tours, organisé au Café Pandore, rue Pauvrée. 400 francs de prix d'honneur dans un rayon de 20 kilomètres, le parcours est de 408 kilomètres. La mise est de 1 fr. 50 dont 50 cent. pour frais.

Tourcoing. — *Fédération des sociétés colombophiles tourquennoises.* — Vendredi 31 mai, mise en panier pour le concours sur Orléans, organisé par la société l'Union et Progrès, établie au café de l'Hôtel-de-Ville, place de l'Hôtel-de-Ville.

Roncq. — La société colombophile l'*Espérance*, établie chez M. François Lava, cabaretier à l'estaminet de l'*Espérance*, près de l'église informe les amateurs qu'elle donnera un concours de pigeons le dimanche 2 juin sur Chantilly.

Prix d'honneur, 30 fr. garantis répartis comme suit :

5 francs aux 5 premiers pigeons vainqueurs, 8 francs à la première série de 3 pigeons non désignés, 7 francs à la deuxième série de 3 pigeons et 5 francs aux deux premières séries de deux pigeons tous non-désignés, le même pigeon ne peut remporter qu'un seul prix d'honneur.

Un joli régulateur sera joué par poule unique de 25 cent. à la première série de 2 pigeons non-désignés.

Mises : 1 fr. 55 cent. par pigeon dont 1 franc pour prix et 55 cent. pour frais et convoyage y compris la bague.

Poules facultatives à 50 cent. 1 franc, 2 fr. 3 fr. et 5 fr.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une grève de fileurs et rattacheurs

Une nouvelle grève s'est déclarée avant hier à la filature Motte frères, anciennement Motte et Picavet, rue des Longues Haies.

Trente-deux fileurs, soixante-quatre rattacheurs et trente-deux bacleurs ont quitté le travail.

Les causes de cette grève ne peuvent être attribuées ni à une question d'heures de travail, ni à une réduction des salaires.

C'est d'après une expression corporative pour une augmentation « de marche », imprimée aux métiers renvideurs, que les ouvriers ont quitté le travail. Ce changement est dû à l'initiative d'un nouveau directeur qu'on augmente la production.

Les grévistes se sont réunis deux fois dans la journée d'hier au local « *La Paix* ». Ils ont envoyé une délégation aux patrons qui avait mission de demander à ce que l'on conserve l'ancien mode de production. Il ne leur ont pas été accordé satisfaction.

Nous devons à nos lecteurs de dire qu'à l'établissement Motte frères, il n'y a que deux rattacheurs pour mille broches. C'est la seule filature de Roubaix où on travaille dans ces conditions.

Hier matin, les grévistes se sont réunis au local «La Paix» et ont envoyé une délégation à leur patron qui cette fois l'a très bien reçue.

M. Motte a demandé à ce que les ouvriers reprennent leur travail leur promettant d'étudier sérieusement la situation qui leur était faite par ce nouveau mode de production.

La délégation est allée reporter cette réponse aux grévistes qui par 62 voix contre 26 ont décidé de ne pas entrer avant d'avoir obtenu satisfaction.

Par suite de la grève, toute la préparation de la filature Motte frères s'est arrêtée hier à midi, soit plus de 200 ouvriers.

Il y a des limites à tout, et MM. Motte doivent savoir que dans aucune filature de Roubaix la production n'est si forte que chez eux. Pourquoi vouloir pousser les choses à l'excès?

Le bon sens exige que l'innovation introduite par le nouveau directeur ne soit pas continuée.

Nous voulons croire que MM. Motte ne voudront pas rendre la condition de leurs ouvriers plus pénible qu'elle ne l'est déjà.

Il y a là une question d'humanité qu'ils sauront comprendre, nous voulons bien l'espérer !...

Conseil municipal. — Le Conseil municipal se réunira ce soir à huit heures et demie.

Un noyé reconnu. — On se rappelle que le 6 mai, nous avions annoncé qu'on avait trouvé noyé, près du pont du Sartel, un individu paraissant âgé d'une vingtaine d'années.

Son identité n'avait pu être reconnue et il fut enterré sans qu'on put savoir qui il était.

Hier une femme est venue à l'hôpital et a déclaré reconnaître dans les vêtements du noyé, ceux de son beau-frère Abélard Stalens, 20 ans, apprêteur, disparu depuis le 4 mai dernier.

Il est presque certain que c'est là l'identité du noyé.

Pauvre folle. — Hier on a admis à l'Hopital, une fille de 30 ans, Adèle Agache, demeurant rue de la Vigne, 97 qui est atteinte d'aliénation mentale.

Il a fallu qu'un agent de police aille chercher la malheureuse jusque dans sa chambre. Elle est atteinte de la manie de la persécution.

Un grave accident. — Un jeune homme de 15 ans, Achille Desmettre, demeurant place de l'Abattoir a été blessé grièvement hier vers neuf heures du matin à l'usine où il travaillait, chez Alfred Motte, rue d'Avelghem. Dans sa chute, son pied droit a glissé dans une bache d'huile bouillante. Il a été transporté à son domicile après avoir reçu les premiers soins.

UN PARI MORTEL

Hier soir, vers 7 heures 1/2 un pénible accident est arrivé à l'embranchement du canal de Tourcoing, dans le canal de Roubaix,

Un jeune homme de 17 ans 1/2, nommé Jules Vandisdaele, ouvrier terrassier était allé se baigner en cet endroit avec quelques camarades de travail.

A un certain moment, Vandisdaele fit le pari de traverser le canal à la nage. Mal lui en prit car au bout de quelques minutes alors était au milieu, ses forces l'abandonnèrent et le jeune homme disparut.

Ses camarades témoins de l'accident, se lancèrent à son secours, mais ne parvinrent pas à le retrouver. Quelques bateliers attirés par les cris des personnes présentes, se jetèrent également à la nage.

Enfin, après plus d'une heure de recherches, l'un d'eux parvint à le retirer, mais le malheureux jeune homme, est-il besoin de le dire, avait cessé de vivre.

Vandisdale, qui habitait le hameau des « Cent Maisons », a été transporté à la morgue de l'Hôtel-Dieu de Tourcoing.

Une arrestation pour vol. — Il y a environ quinze jours le nommé Vincent Hacquette, 52 ans, journalier, demeurant rue du Chemin-de-fer, 44, en faisant un déménagement pour le nommé Dorchie, de Croix, avait enlevé à ce dernier des outils de menuisier et un diamant de vitrier qu'il avait revendus à un brocanteur de la rue de Lens.

Il a été, pour ce fait arrêté dans la journée d'hier.

Sur un mandat d'arrêt délivré par M. Bottin, juge d'instruction à Douai, la police de sûreté a arrêté hier, la nommée Claire Colpart, 21 ans, fille publique, demeurant rue Vaucanson.

Elle est inculpée de vol.

« La Roubaisienne » au concours du Havre. — Une section de « La Roubaisienne, » composée de 24 membres prendra part au concours du Hâvre, les 2 et 3 juin, jours de la Pentecôte.

La section, qui se présente en division d'excellence, est préparée de main de maître par M. Piesvaux ; elle peut donc espérer de très beaux succès et nous le souhaitons de bon cœur à la société « La Roubaisienne » qui prête toujours si généreusement son concours à toutes les fêtes de bienfaisance.

Le comité nous prie d'avertir les personnes désireuses d'accompagner la société, qu'ils n'ont qu'à se faire inscrire au local, rue Jeanne d'Arc, où M. Piesvaux se tiendra à leur disposition pour tous les renseignements désirables.

Wattrelos. — *Ces bonnes sœurs.* — On nous communique la lettre suivante : « Le 26 mai courant, une de mes sœurs qui était à l'hôpital de Mouscron, mourait dans cet établissement. Habitant Wattrelos, je ne pus me rendre que le lendemain à Mouscron, demandant à voir ma sœur décédée.

Je fus reçu par une religieuse qui, à ma demande, répondit avec une certaine brutalité, qu'on avait pas pour habitude de faire voir les morts et qu'il ne serait pas fait d'exception pour moi. J'insistai, pour qu'une dernière fois, je pus voir le corps de ma sœur, mais la religieuse ne voulut pas céder et elle répondit en fin de compte qu'elle était maîtresse de ses actes et prétendait ne pas accepter d'observation.

Les parents qui m'accompagnaient scandalisés de cette conduite demandèrent à voir la supérieure de l'établissement.

Il nous fut répondu que cette dame n'était pas visible.

Notre nièce, la propre fille de la défunte, ne put, elle non plus, voir le cadavre de sa mère, quand dimanche, elle se présenta à l'hopital.

Nous vous laissons juge, monsieur le directeur de la douceur evangélique des religieuces de l'hôpital de Mouscron.

Comptant sur votre obligeance pour l'insertion de cette lettre, nous vous présentons nos sincères salutations,

Eugène MORLIGHEM.

9 Rue Léon Gambetta, Crétinier-Wattrelos.

— *Arrestation d'un fraudeur.* — Les préposés Hubert Malfait et Hippolyte Desort, appartenant à la brigade mobile de Roubaix, ont arrêté sur le territoire de Wattrelos le nommé Jacob Georges, âgé de 28 ans, apprêteur, né à Croix, demeurant à Roubaix. Il était porteur de 11 kilos de poivre.

— *Convocation* — Le groupe « les Eclaireurs », se réunira dimanche prochain, à 7 heures du soir, chez Louis Parent, estaminet à Saint-Liévin.

Asq. — *Suicide.* — M. Deproter, âgé de 55 ans a été trouvé pendu dans son grenier, hier matin.

Lys-les-Lannoy. — *Grande fête.* — une grande fête aura lieu dimanche et lundi prochain :

Jeu de boule à la platine. — Un grand nombre de Jambons y seront exposés.

La mise sera de 25 centimes. Tout amateur pourra prendre 4 mises les 4 pelotons suivants. L'inscription finira à 8 heures du soir. Conditions ordinaires.

Dimanche à 4 heures 1/2, ascension sur corde. A 6 heures précises, ascension d'un ballon.

A 8 heures du soir, Bal à l'estaminet du Nouveau Monde. Entrée : 30 centimes.

Le lundi, Jeux divers : Jeu de boule au trou-madame, chez Murnard, cabaretier

Croix. — *Décorations coloniales.* — La médaille coloniale a été décernée aux anciens soldats ayant servi dans les calonies dont les noms suivent :

MM. Tillier Charles-Joseph, jardinier ; Philippe Alexis-Philippe, garde particulier; Dégardin Gustave-Henri, fondeur : Rachez Fernand-Prosper, rattacheur ; Dupuis Victor-Louis, cocher.

Concert. — Nous apprenons que la société coopérative la « Prévoyante des rentreurs, dont le siège est situé rue Lavoisier, près de l'Allumette, donnera, le dimanche 2 juin, jour de la Pencôte. à 4 h. du soir, un concert suivi de bal, avec grande tombola qui sera tiré le lendemain à la même heure.

Tressin. — *Coups et blessures.* — Le nommé Victor Vanderbecke, s'étant attablé avec les nommés Emile Vanmaele et Jules Lamartine.

Une discussion survint par suite de certaines gouailleries de la part de Vanderbecke qui reçut de ses amis d'un instant, maints horions, entr'autres une profonde blessure sous l'œil droit

Procès-verbal a été dressé à la charge de Emile Vamaele et Jules Lamartine.

HUILE DU CONGO *parfumera votre tête vous aurez de beaux cheveux*

Demandez aux vendeurs de l'ÉGALITÉ le savon des Trois-Huit vendu 0,40 et le savon du Chambard vendu 0,30.

TOURCOING

Un homme qui se pend

AVEC JESUS-CHRIST

Si invraisemblable que cela puisse paraître, c'est cependant exact. Aussi je me demande comment la *Croix du Nord* va envisager la chose.

Mais soyons sérieux et racontons la pendaison qui a été constatée hier matin et qui a quelque peu émotionné les habitants du quartier de la Blanche-Porte.

Dans la rue qui porte le nom de ce quartier, cour Dewitte, 3, demeurent depuis plusieurs années les époux Delporte et leurs cinq enfants de 20 à 10 ans.

La femme qui est fileuse de lin, travaille ainsi que ses quatre enfants. Quant au mari, voilà trois années qu'il a cessé son métier de tisserand. Depuis cette époque, il se trouvait dans une situation véritablement maladive. A la suite d'un dérangement d'esprit il s'était enfermé dans une mansarde,

Jamais il n'en sortait, si ce n'est dans des cas bien rares, le soir, par exemple, lorsque les voisins étaient couchés. Il couchait sur le plancher, ou au préalable un peu de paille avait été jetée On lui apportait à manger chaque jour, car il prenait seul sa nourriture comme seul il se couchait.

Cette solitude l'avait mis dans un complet abandon. Ses besoins naturels étaient accomplis dans la mansarde et il ne connaissait plus les premiers soins de propreté et d'hygiène.

C'est dire que cet homme faisait pitié et qu'on devait le plaindre.

On nous a dit que la famille n'était pas des plus satifaites de posséder un homme dans de pareilles conditions. Bien des disputes s'étaient produites à différentes reprises, et des scènes de famille arrivaient très fréquemment.

Les voisins critiquent très vivement la conduite de la femme et des enfants. on nous permettra de ne pas nous étendre sur ce sujet.

La misère la plus noir régnait chez eux, je laisse aux lecteurs le soin d'apprécier le spectacle que présente cette maison. Et cependant les quatre enfants et la femme travaillent assez régulièrement.

Je passe sur certains détails. Toujours est-il que jeudi matin vers 5 heures, le plus jeune des enfants, une petite fille, vit son père pendu près de la fenêtre. Elle poussa des cris et sa mère accourut bientôt suivie d'un voisin qui en hâte coupa la corde. Mais il était trop tard.

Chose singulière, le pendu, Delporte, avait un nœud qui serrait la corde autour du cou, attaché un crucifix de 30 centimètres de longueur.

Était-ce folie ou bien est-ce qu'une lueur de raison dernière lui avait montré l'homme dont les catholiques se servent depuis dix-huit siècles pour ridiculiser les gens ?

Encore un détail. La misère est si grande dans cette famille que pour ensevelir le chef, l'hôpital a dû donner un drap.

Arrestation au Blanc-Seau

pour outrages à la pudeur

Hier, dans la matinée, le sous-brigadier des gardes-champêtres au quartier du Blanc-Seau a mis en état d'arrestation un individu que l'on croit être l'auteur d'outrages à la pudeur commis devant deux petites filles. Ce personnage se nomme Victor Duhau, âgé de 28 ans, né à Templemars, Belgique, voiturier, rue du Labyrinthe.

Voici les faits qui lui sont reprochés :

Le 27 mai de l'année dernière, deux petites filles, toutes deux âgées de dix ans, Decuypers Eugénie et Ghesquière Marie, s'amusaient dans une pature du Blanc-Seau.

Victor Duhau les ayant vues s'approcha d'elles, puis il se déboutonna... Il invita ensuite les deux petites filles à venir chez lui, leur promettant des gâteaux et du vin.

Fort heureusement, elles n'écoutèrent pas ces propos, elles prirent peur même, et l'une des deux, Eugénie Decuypers, se mit à crier.

Victor Duhau se sauva alors. Jusqu'à ce jour il était demeuré introuvable. Ce n'est qu'hier matin, qu'il fut reconnu. Le garde champêtre lui mit la main au collet.

On l'a tout aussitôt conduit au poste central où il est gardé à vue.

Son transfert à Lille aura lieu très prochainement.

Les Rentes des Travailleurs

Nous relevons avec peine toute une série d'accidents arrivés à des travailleurs en des circonstances diverses.

1 Chez M Vanontine, teinturier au Blanc-Seau, Théry Clovis, 18 ans, ouvrier teinturier, domicilié à Croix, rue de Croix, prenant une cuillère d'acide pour mettre dans son bac a glissé et s'est fait plusieurs contusions au genou gauche. Le docteur Besnard a été appelé. L'incapacité de travail sera de un mois

— Chez Emile Leplat, fileteur, rue Jean Legrand, 12, une ouvrière doubleuse a eu le bras gauche fracturé par une pièce de fonte. La blessée se nomme Oda Verocq, est âgée de 18 ans et demeure à Risquons-Tout (Belgique).

Le docteur Fichaux, appelé, évalue l'incapacité de travail à plus d'un mois.

—3. A l'Hôtel-Dieu. — Un apprenti zingueur, travaillant chez M. Hercelle-Lerustre, rue de Tournai, Agénor Kinnen, âgé de 15 ans, demeurant rue du Caire, se se trouvait sur la plombière d'un des bâtiments de l'Hôtel-Dieu. Il perdit l'équilibre et fit une chute de six mètres. Le poids du corps ayant porté sur les talons, le petit Agénor fut projeté en avant, la tête contre le gravier. On fit venir le docteur Caudrelier qui donna les soins et constata une entorse aux deux chevilles.

4. Chez Tiberghien, frères, filateurs, rue d'Alma. Un tisserand, âgé de 33 ans, demeurant aux Orions, Pierre Duavèle, venait de mettre à sa place un carton de sa mécanique. En descendant l'échelle, il perdit l'équilibre et se fit une entorse au pied droit Six ou huit jours seront nécessaires, d'après le docteur Dumont pour la guérison.

5. Chez Albert Malard, filateur, rue de Guisnes, 74.

Un bobineur. François Decock, âgé de 65 ans, demeurant à Mouscron, voulant remettre une courroie a une carde, a eu le bras gauche pris entre la courroie et sa poulie

Violemment jeté par terre, il fut relevé couvert de contusions.

L'incapacité de travail sera de deux mois et demi au minimum. d'après le docteur Brunet.

6. Chez Tiberghien, rue d'Alma. — Un homme de peine. domicilié à l'Epinette, Desreux Gustave, âgé de 44 ans, a déclaré à Messieurs Tiberghien qu'en levant une caisse il s'était fait un effort et qu'il ressentait de vives douleurs aux reins.

Le docteur Vannicuville l'a visité et soigné.

— 7. Chez Tiberghien frères, rue de Paris, une ouvrière doubleuse vient d'être victime d'un cruel accident. Travaillant sur un métier continu, Germaine Devos, âgée de 17 ans et demeurant à la Neuville-en-Ferrain, près du Christ, a eu le bras droit pris dans un engrenage. Une fracture en est resultée. L'ouvrière porte en outre une plaie assez grande à la face.

Le docteur Carrette, appelé en toute hâte, a prodigué ses soins empressés et déclaré que la petite blessée ne pourrait être guérie avant deux ou trois mois...

— 8 Hier matin, un aide maçon, Claude Gillain, âgé de 15 ans, est tombé dans une maison en construction, à l'Epine, d'une hauteur de trois mètres. Dans sa chute, il s'est fait à la tête une large blessure et a reçu sur le corps de nombreuses contusions. Le docteur Brunet a donné les premiers soins. Le blessé a été reconduit à son domicile rue de la Malsence.

Grand concours populaire de chants socialistes.

[redacted]

MOUVEMENT OUVRIER

Parti ouvrier

Section Tourquennoise

Commission du Journal. — Tous les membres sont instamment priés de se réunir ce soir; vendredi à 8 h. à la Brasserie Sociale, rue du Haze, 12,

Commission spéciale d'organisation de conférences. — Les membres de cette commission doivent sans faute se réunir ce soir vendredi à 8 heures, au siège de la section.

La Jeunesse socialiste. — Tous les adhérents sont convoqués à la réunion qui aura lieu demain samedi à 8 heures du soir, rue du Haze, 12.

Urgence.

L'Humanité ouvrière. — Le groupe se réunira samedi soir à 8 heures en son local respectif. Avis en est donné à tous les adhérents.

LILLE

Les paroles et les actes

Dimanche à l'Hippodrome de Lille, M. Barthou au nom de la Ligue de l'Enseignement signalait en fait qu'il trouvait, avec raison profondément regrettable.

Les enfants des pauvres qui ne reçoivent que l'instruction primaire, quittent, dès l'âge de 13 ans l'école pour l'atelier. Et depuis lors, l'influence salutaire de l'éducation laïque et rationnelle est peu à peu détruite par l'influence des patronages, où adultes sont renfermés, chaque dimanche. Là le prêtre redevenu tout puissant, pétrit et déforme à sa guise les jeunes cervelles, incapables de révolte.

M. Barthou disait cela. Et, derrière lui, le sénateur-maire de Lille et son Conseil municipal applaudissaient à tout rompre.

Et pourtant. . Pourtant, il existait, à Lille, une institution qui faisait contrepoids aux patronages et aux «œuvres» catholiques ! Je veux parler des cours d'apprentis qui, tous les jours, étaient ouverts de 5 à 8 heures du soir, et des cours d'adultes qui fonctionnaient de 8 à 10 heures,

Eh bien, c'est M. Géry Legrand lui-même et son conseil municipal, qui, un beau matin, ont brusquement, sans crier gare, supprimer les cours d'apprentis. Et voici qu'en ce moment, le même M. Géry Legrand supprime, un à un, les cours d'adultes du soir ! Bientôt il n'en existera plus. Ce n'est qu'une question de temps.

Cette jolie « réforme » se fait au grand détriment des enfants et des adultes, — et aussi des pauvres diables d'instituteurs qui trouvaient là une augmentation à leur salaire insuffisant.

Je sais bien que depuis vingt-cinq ans, députés, sénateurs et ministres n'ont cessé de flatter notre amour-propre à nous, instituteurs. Sur tous les tons ils ont vanté la hauteur de notre tâche et la noblesse de notre mission...

Cela est bel et beau. Et nous sommes fort sensibles aux éloges. Mais il serait bon aussi de songer à nous donner du pain !

M. le Ministre, M. le Sénateur-Maire, du pain d'abord. A demain les éloges et les flatteries!

Un instituteur.

FÊTES UNIVERSITAIRES

La réception de M. Poincaré

Le 1er juin, à l'occasion de l'arrivée du ministre de l'instruction publique, des cultes et des beaux-arts, les officiers de réserve et de l'armée territoriale pourront se joindre aux officiers des corps de troupes de la garnison, à savoir :

1. Pour l'arrivée du ministre, ils, seront placés, à 11 h. 45, sur la place de la Gare. perpendiculairement à la façade de la gare et sur l'alignement des troupes, face à la rue des Buisses.

2. Pour la visite en corps à 4 h., à la préfecture.

Les travaux de décoration de la gare sont commencés. La salle d'attente de 3e classe sera tendue d'andridople, de velours rouge garni de franges d'or. Un magnifique tapis sera placé sur le parquet. Des trophées de drapeaux et de la verdure compléteront la décoration.

C'est là que le ministre se rendra en descendant du train pour recevoir les saluts de bienvenue des autorités administratives et universitaires.

Le banquet universitaire. — Le banquet universitaire du 1er juin, à 6 h. 1/2, aura lieu dans le nouveau Musée d'Histoire naturelle, rue de Bruxelles, en face de l'Hôtel des Pompiers, et non à l'institut de chimie, précédemment désigné.

Pour la soirée universitaire qui sera donnée le même jour au Théâtre municipal les cartes d'entrée seront rigoureusement exigées.

Les étudiants de l'Etat

Un journal d'étudiants : l'*Escholier* — une vieille connaissance — paraîtra à l'occasion et pendant la durée des fêtes universitaires.

Le Comité et les membres de l'Union des Etudiants de l'Etat organisent un concert qui sera donné aujourd'hui à 8 h. 1/2 du soir dans la salle de la rue de l'Hopital Militaire.

A minuit, un immense punch réunira les étudiants à la Brasserie Universelle.

Itinéraire de la retraite aux flambeaux

Voici l'itinéraire que suivra samedi la retraite aux flambeaux :

Départ de la Cour aux charbons (gare Saint-Sauveur, Carrefour de Douai, Rue Solférino, Place Philippe-le-Bon, Rue Nicolas-Leblanc, Place de la République, Boulevard de la Liberté, Rue Nationale, Grande Place, rue Esquermoise.

Rue Royale, rue Négrier, rue St-André, rue de la Halle, dislocation à la Halle aux Sucres.

Afin de faire passer la retraite aux flambeaux devant la maison du maire, on n'a pas hésité à sacrifier toute la rue Gambetta qui est une des artères les plus importantes de la ville.

Aux contribuables et aux nombreux commerçants de cette rue de déclarer s'ils sont satisfaits de cette mesure d'ostracisme.

Chevaux emportés. — Hier, vers 11 heures 1/2 du matin, les chevaux attelés à la voiture de M. Huet, propriétaire, rue des Jardins, 21, se sont emballés rue de Roubaix.

Ils parcoururent au galop les rues Saint-Jacques et des Urbanistes, et vinrent s'anéantir contre la façade d'une maison. Le cocher, nommé Gustave Morel, âgé de 22 ans, fut projeté sur le sol et dans sa chute reçut quelques contusions heureusement sans gravité.

Acte de courage. — Des chevaux emportés parcouraient hier dans la matinée à une allure désordonnée la place du Lion d'Or, menaçant de causer de graves accidents, lorsqu'un dévoué citoyen, Alphonse Rance, s'élança courageusement à la tête des animaux emballés et, après avoir été traîné sur une longue distance, parvint à les maîtriser, non sans avoir couru de grands dangers.

Ce brave citoyen n'en est pas à son coup d'essai ; il a déjà à son actif 16 sauvetages.

Nous espérons que sa belle conduite sera récompensée comme elle le mérite.

Les arrestations. — Dans la journée d'hier la police a procédé aux arrestations suivantes :

Jean Janssens, 9 ans, pour vol d'une somme de dix francs à sa tante, la femme Bruyen, cité Lelong, 22.

Jean Tyobel, 21 ans, charretier, cour Pipart et Pierre Liétard, 21 ans, cour Carlos, 12, pour tentative de vol d'un cheval au préjudice d'un sieur Vangheluve, cultivateur et d'un tombereau au préjudice d'un sieur Prierens ; François Fatiez, 30 ans, chauffeur, pour infraction à un arrêté d'expulsion.

COURS ET CONFÉRENCES

Facultés de Lettres. — A l'occasion des fêtes universitaires, MM. *Angellier* et *Thomas* ne feront pas leurs cours publics municipaux le vendredi 31 mai.

Faculté de Droit. — MM. les etudiants sont informés que les demandes de fixation d'examen pour la session de juillet seront reçues au secrétariat jusqu'au 26 juin.

Homonymie. — Le citoyen Victor Vandenhende, voyageur de commerce à Lille, nous prie d'informer le public qu'il n'a rien de commun avec l'individu du même nom, condamné mercredi dernier à un an de prison, par le tribunal correctionnel de Lille, pour vol d'une montre à Roubaix.

ÉTAT-CIVIL

Roubaix — *Naissances du 30 mai.* — Raymond Delelay, Hôtel-Dieu. — Gabrielle Lefrançois, rue Inkermann, 23, — Hector Dostal, rue de Bouvines, cour Fontier, 5. — Arthémise Seine, rue de la Redoute, 117. — Célestin Vandevelde, rue de Lannoy, cour Boyaval, 27. — Lucien Pecqueur, rue de Flandre, cour Dehaes, 1.

Décès. — Louise Lefebvre, 49 ans rue du Fresnoy, 14. — Fernand Lecomble, 15 jours, rue Montgolfier, cour Montgolfier, 16. — Flore Dupont, 55 ans, rue Watt, cour Thierry. — Georges Leroy, 1 mois, rue Jouffroy.

Tourcoing, — *Naissances du 30 mai.* — Marie Gheskan, rue Delobel. — François Vozlevoerc, rue Haute-Voie.

Mariages. — Augustin Bachelez et Angeline Vanleff.

Décès — Jules Delporte, 55 ans, Blanche Porte. — Mathilde Dumortier, 3 mois, rue du Triangle, — Mélanie Dumortier, 37 ans, rue du Bois. — Louis Dewazières, 4 mois, au Virolois.

Wattelos. — Naissances du 28 au 30 mai. — Emile Henri Devlaeminck, vieille place. — Hélène Forment, Houzarde. — Victor Louis Joseph Honoré, Fleury. — Elie Van Meenen, Houzarde. — Henri Delgranche, Nouveau Monde. — Julien Floris Triton, Touquet. — Marguerite Louise Maes, Saint-Liévin. — Albert Vereleven, rue de la Gendarmerie. — François Desmullier, Beaulieu, — Marie Roquet, Saint-Liévin — Emile Polain, Sartel, — Jeanne Lefebvre, Crétinier. — Elise Victorine Potvin, Petit Tournay. — Emile Spriet, Houzarde.

Publications. — Arsène Henri Joseph Bailly, 31 ans préposé des douanes et Célinence Jovenaux, 21 ans, soignense. André Joseph Lepers, 39 ans, tisserand et Philémène Thérèse Boonaert, 26 ans, tisserande. Jean-Bte Dubuisson, 29 ans et Julia Joseph Stasiak. Constantin Henri Couvreur, 31 ans, marchand de lait et Hortense Ophroock, 30 ans, servante. Auguste Vandenberghe, 24 ans, journalier et Marie Eugénie Balcaenr 22 ans, ménagère. Emile Gustave Joseph Mahieu, 25 ans, ourdisseur et Angèle Fidéline Delcroix, 20 ans, bobineuse. Maclou Clovis Petit, 30 ans, peintre et Ensina Seynaeve, 25 ans, tisserande.

Mariages. — Albert Lebl